CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN







CONVENTION DE PARTENARIAT

ANNEXE TECHNIQUE n° 3- 2016 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014 - 2016

Entre,

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA,

Et,

La Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin (COM de Saint-Martin), représentée par sa Présidente, Madame Aline HANSON

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 2 de la convention de partenariat entre le CNFPT et la COM de Saint-Martin pour la période 2014 – 2016. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la 3ème année de la convention, soit l'année 2016.

Article 2 : Descriptif du programme prévisionnel

Une réserve de 10 jours en catégorie 1 est prévue au budget, pour répondre aux besoins éventuels identifiés par les décideurs en cours d'année 2016. Selon les cas, cette réserve pourra être utilisée totalement, partiellement ou pas du tout, pour des missions de catégorie 1, 2 ou 3.

Le programme prévisionnel pour l'année 2016 est établi par objectifs et par thèmes, avec les prévisions suivantes :

1) Accompagner le pôle solidarité et famille dans la définition des axes d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

L'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de développement économique pour la Collectivité de Saint-Martin.

La Collectivité territoriale souhaite élaborer un document unique « **Le Plan Territorial d'Insertion** » qui regroupera **les axes, les orientations et les objectifs** « d'un **programme départemental d'insertion** » et **les actions partenariales** « d'un **pacte territorial d'insertion** ».

Pour cela, elle souhaite bénéficier d'un accompagnement technique à l'élaboration d'un document directeur représentatif de ses valeurs que sont l'égalité d'accès au juste droit, la proximité et la continuité des services.

Les **axes opérationnels** d'intervention sont :

- D'élaborer une étude des besoins des publics
- De dresser un état des lieux objectif
- De proposer une démarche de réflexion participative et de concertation afin de décliner les priorités d'actions partagées et ainsi permettre une véritable dynamique de partenariat
- De rendre les bénéficiaires des politiques d'insertion, acteurs des mesures d'insertion mises en place en garantissant leur représentation effective dans les instances de concertation.
- De mettre en œuvre les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion

Une fiche pédagogique jointe en annexe précise les attentes de cette mission.

1 mission de 5 à 10 jours en catégorie 1

2) Reprendre le chantier d'accompagnement de la Collectivité sur le volet de l'évaluation des politiques publiques, élaboré en lien avec la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS)

En 2014, deux missions d'expertise ont concerné d'une part l'animation péri et extra-scolaire et d'autre part la cuisine centrale et les réfectoires assurant la mise en œuvre de la restauration scolaire. La CTOS et la direction de l'éducation de la COM contribuent l'une et l'autre à la politique publique en faveur des enfants et adolescents scolarisés. Une mission d'état des lieux destinée à identifier leurs contributions respectives, caractériser leurs interactions et proposer des améliorations dans leur articulation est prévue en 2016, dans la perspective de la définition d'outils d'évaluation de la politique en faveur des publics scolarisés.

1 mission de 5 jours en catégorie 1

3) Accompagner la prise de fonction de la qualiticienne à la CTOS

Pour contribuer à la formation pratique de la qualiticienne récemment recrutée, un stage pratique d'immersion dans une collectivité de métropole auprès d'un(e) tuteur/trice expérimenté(e) est prévu dans le courant de l'année 2016.

1 mission de 5 jours en catégorie 3 (prise en charge directement par la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires)

4) Evaluer la mise en œuvre de la compétence urbanisme, construction, habitat, logement

La mission aura pour but d'analyser les conditions de mise en œuvre de cette compétence par la COM de Saint-Martin, en dresser un bilan, définir des axes de progrès et proposer un dispositif d'évaluation des résultats.

1 mission de 10 jours en catégorie 1

5) Evaluer la mise en œuvre de la compétence environnement-aménagement

La mission aura pour but d'analyser les conditions de mise en œuvre de cette compétence par la COM de Saint-Martin, en dresser un bilan, définir des axes de progrès et proposer un dispositif d'évaluation des résultats.

1 mission de 10 jours en catégorie 1

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories suivant leur typologie :

- catégorie 1 : actions de conseil et d'expertise, états des lieux et préconisations
- catégorie 2 : formations, formations-actions, conception et animation de séminaires
- catégorie 3 : stage pratique d'immersion au CNFPT ou dans une structure territoriale de métropole, **en lien avec les projets spécifiques de la COM**

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention, de formation ou d'immersion. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- catégorie 1 : 400 euros
- catégorie 2 : 300 euros
- catégorie 3 : 150 euros

Les frais de pilotage du programme s'élèvent à 25% du coût des prestations.

Les frais de structure et de gestion s'élèvent à 10% du coût du programme (prestations + frais de pilotage).

Article 3 : Autres actions

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, entraînent un surcoût au montant maximum de l'article 4, elles seront entérinées par la passation d'avenants à la présente annexe technique.

Article 4 : Estimation du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel ci-dessous correspond au descriptif prévisionnel de l'article 2. Il correspond à un maximum en termes de coût d'intervention sur l'année.

Par contre, le nombre de jours par catégorie d'action n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel est inférieur ou égal au coût prévisionnel ci-après.

Désignation	Unité	Valeur	Nb	Total
Catégorie 1	Jour	400	35	14 000 €
Catégorie 2	Jour	300		
Catégorie 3	Jour	150	5	750 €
Catégorie 1 (en réserve, pour toutes catégories, selon les besoins en cours d'année 2016)	Jour	400	10	4 000 €

Sous total			18 750,00 €
Frais de pilotage de projet (25%)			4 687,50 €
Total actions + gestion du projet			23 437,50 €
Frais de structure et de gestion (10%)			2 343,75 €
Total année 2016			25 781,25 €

Fait à PARIS en 6 exemplaires, le 21 JUIN 2016

Pour le CNFPT, par délégation
Le Directeur général

Vincent POTIER

Pour la COM de Saint-Martin
La Présidente

COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN
La Présidente

Aline HANSON

ANNEXE

Fiche pédagogique mission 1

1) **Accompagner le pôle solidarité et famille dans la définition des axes d'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Les enjeux financier, social, juridique et organisationnel du RSA sont très importants pour la collectivité.

Les enjeux du Plan Territorial d'Insertion (P.T.I.) du public bénéficiaires du Revenu de solidarité active (R.S.A.).

L'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de développement économique pour la Collectivité de Saint-Martin.

La Collectivité territoriale souhaite élaborer un document unique « **Le Plan Territorial d'Insertion** » qui regroupera **les axes, les orientations et les objectifs** « d'un **programme départemental d'insertion** » et **les actions partenariales** « d'un **pacte territorial d'insertion** ».

Le PTI s'attachera à proposer des moyens pour que chaque allocataire puisse bénéficier d'un accompagnement adapté. Il est indispensable que l'insertion sociale et professionnelle soit complémentaire.

Il s'articulera autour de **3 grandes orientations stratégiques:**

1. Développer des parcours d'insertion à partir des offres d'insertion disponible et améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des publics en insertion, bénéficiaires du RSA.
2. Favoriser l'adéquation de l'insertion sociale et l'insertion professionnelle dans un but d'amener les allocataires du RSA à devenir responsable de leur parcours.
3. Fédérer les acteurs socio-professionnels autour des enjeux de l'insertion

Pour cela, elle souhaite bénéficier d'un accompagnement technique à l'élaboration d'un document directeur représentatif de ses valeurs que sont l'égalité d'accès au juste droit, la proximité et la continuité des services.
Les **axes opérationnels** d'intervention sont :

- D'élaborer une étude des besoins des publics
- De dresser un état des lieux objectif
- De proposer une démarche de réflexion participative et de concertation afin de décliner les priorités d'actions partagées et ainsi permettre une véritable dynamique de partenariat
- De rendre les bénéficiaires des politiques d'insertion, acteurs des mesures d'insertion mises en place en garantissant leur représentation effective dans les instances de concertation.
- De mettre en œuvre les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion

Cette assistance technique est essentielle car la Collectivité est chargée de définir une politique d'insertion qui lui est propre.

Le champ de l'insertion subit actuellement une profonde mutation. La politique d'insertion est en effet au carrefour des politiques sociales et économiques dans un contexte de réduction budgétaire.
La diminution des financements publics doit conduire les acteurs locaux à envisager de nouvelles modalités d'intervention et de coopération.
Les projets doivent être étudiés avec les acteurs du territoire, dans une approche transversale et partenariale, pour ainsi introduire davantage de complémentarités.